

QUESTIONNAIRE

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?

Pour de trop nombreuses familles, l'emploi n'est pas toujours source de revenus suffisants pour subvenir aux besoins du ménage et ne laisse souvent pas le temps de participer pleinement à l'éducation des enfants.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?

Alléger la charge financière des familles pour leur permettre d'avoir une vie familiale au lieu de consacrer tout leur temps à des travaux dont la rémunération est souvent insuffisante. Concrètement : instaurer un congé parental, informer de manière complète sur les prestations auxquelles les couples en difficulté pourraient avoir accès, un salaire minimum à 4000 CHF, une augmentation des effectifs des inspecteurs-trices de l'OCIRT pour combattre le travail au noir et le dumping salarial, exiger que les primes d'assurance-maladie de la famille ne représentent qu'au maximum 10% des revenus du ménage...

2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)

a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?

La stigmatisation sociale de la précarité constitue un obstacle important : même si le droit d'obtenir un soutien existe, de trop nombreuses personnes font souvent le choix de ne pas l'utiliser.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?

Pas assez de connaissances sur le sujet.

3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

L'action de l'Etat serait plus efficace, et il y aurait un interlocuteur de référence auprès de l'administration.

b) Quels en seraient les désavantages ?

Une telle idée doit être mise en place par la loi, ce qui implique le fait de définir ce qu'est une famille ; je me méfie de cet exercice, car le droit suisse a de la peine à nommer « familles » des communautés de vie « non-traditionnelles ».

4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Cela permettrait de détecter les évolutions de la situation des familles afin que l'Etat puisse adapter ses outils en cohérence avec ce qui se passe sur le terrain.

b) Quels en seraient les désavantages ?

Aucun désavantage particulier.

5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.

a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?

Je pense principalement à l'encouragement au développement de la petite enfance (calculer le montant de la péréquation intercommunale en fonction des efforts pour construire des crèches) et les allocations familiales.

b) Quelles sont les mesures que vous préconiserez pour la développer ?

Agir dans un but de réduction de la charge financière de la classe moyenne, partout où c'est possible.